Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_10-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 02 février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, Mme LE DORTZ Sylviane, M. LE GALL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, M. LE LABOURIER Bernard, Mme LE LABOURIER Diane-Laure, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absent :

Mme JEHANNO Pauline

M. BELLEC Nicolas

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. LE CLAINCHE Stéphane à M. CAHAREL François

Secrétaire(s) de séance : M. CAHAREL François

DELIBERATION N° 020225_10 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : VALIDATION DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Afin d'améliorer le cadre de vie et de valoriser l'image du bourg, il est proposé d'effectuer des travaux d'aménagement et d'accessibilité du parvis de la Mairie. Ce projet est l'occasion d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité des cheminements pour l'ensemble des usagers mais aussi de faciliter l'accès aux services municipaux.

Considérant *la volonté des élus de la commune de Moustoir-Ac de requalifier le parvis de la mairie, espace central et emblématique du bourg ;*
Considérant *la nécessité d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité des cheminements pour l'ensemble des usagers, afin de faciliter l'accès aux services municipaux ;*
Considérant *que ce projet participe à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation de l'image du centre-bourg.*
Considérant la possibilité de solliciter une subvention de l'ETAT au titre de la DETR ;
Vu *la dernière estimation financière du projet évaluée à 152 845,00 € HT,*
Vu *le plan de financement ci-dessous :*

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

MAITRISE D'OEUVRE	10 830,00 €
TRAVAUX	142 015,00 €
TOTAL	**152 845,00 €**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260202-DELIB020226_10-DE

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
DETR	152 845,00 €	30%	45 853,50 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		**30%**	**45 853,50 €**
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			106 991,50 €
TOTAL HT			**152 845,00 €**
TVA			30 569,00 €
TOTAL TTC			**183 414,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **ARRETE le projet de requalification du parvis de la mairie**
- **APPROUVE le plan de financement ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR et auprès de tout financeur potentiels à venir**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

